

Constat de dommages grands prédateurs (Grand-Est)

Domaine

Domaine 04.3.Especes sensibles, predateurs terrestres

Date

Du31/03/2026
Au01/04/2026

Durée

Jours: 2.00
Heures: 14.00

Lieu principal

Laboratoire Vétérinaire
et Alimentaire
Départemental
Meurthe-et-Moselle -
LVAD 54

Autre(s) lieu(x)

[Tout voir](#)

Numéro de session

S-01170

Contact administratif

CHARLOTTE
ROBILLART

charlotte.robillart@ofb.gouv.fr

Responsable de la session

ELSA BOUDOT

elsa.boudot@ofb.gouv.fr

Pédagogie

Programme

Présentation de la procédure globale et procédure détaillée du constat de dommages
Travaux pratiques sur animal
Réseau SST OFB et éléments de biosécurité
Mises en situation professionnelles

Objectifs

- 1.Uniformiser les procédures à l'échelon national (ours/loup/lynx) en accord avec le décret.
- 2.Connaître la procédure (administrative et technique).
- 3.Réaliser des constats de dommage aux troupeaux domestiques.
- 4.Présenter et réduire les risques encourus par les agents lors de ces missions

Pré-requis

aucun

Méthodes et supports

Exposés, exercices, questions/réponses, travaux pratiques sur animaux.

Public concerné

Garde, Ingénieur, Inspecteur de l'environnement, Technicien

Agents des Parcs nationaux,

Agents OFB,

Agents Réserves Naturelles

Formation labellisée NATURA 2000

Informations complémentaires

modalités d'évaluation : exercices et mises en pratique

Planning

DATE DE DÉBUT : 31/03/2026 **TYPE DE PLANNIFICATION** : Continue

DATE DE FIN : 01/04/2026 **LIEU PRINCIPAL** : Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental Meurthe-et-Moselle - LVAD 54

DURÉE (H/J) : 14:00/2.00

Séquences

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN	DURÉE (H)	LIEU PRINCIPAL
31/03/26	31/03/26	09:00	18:00	7	Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental Meurthe-et-Moselle - LVAD 54
01/04/26	01/04/26	09:00	18:00	7	Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTION DE FORMATION